

Communiqué à tous les producteurs et intervenants du secteur avicole du Québec

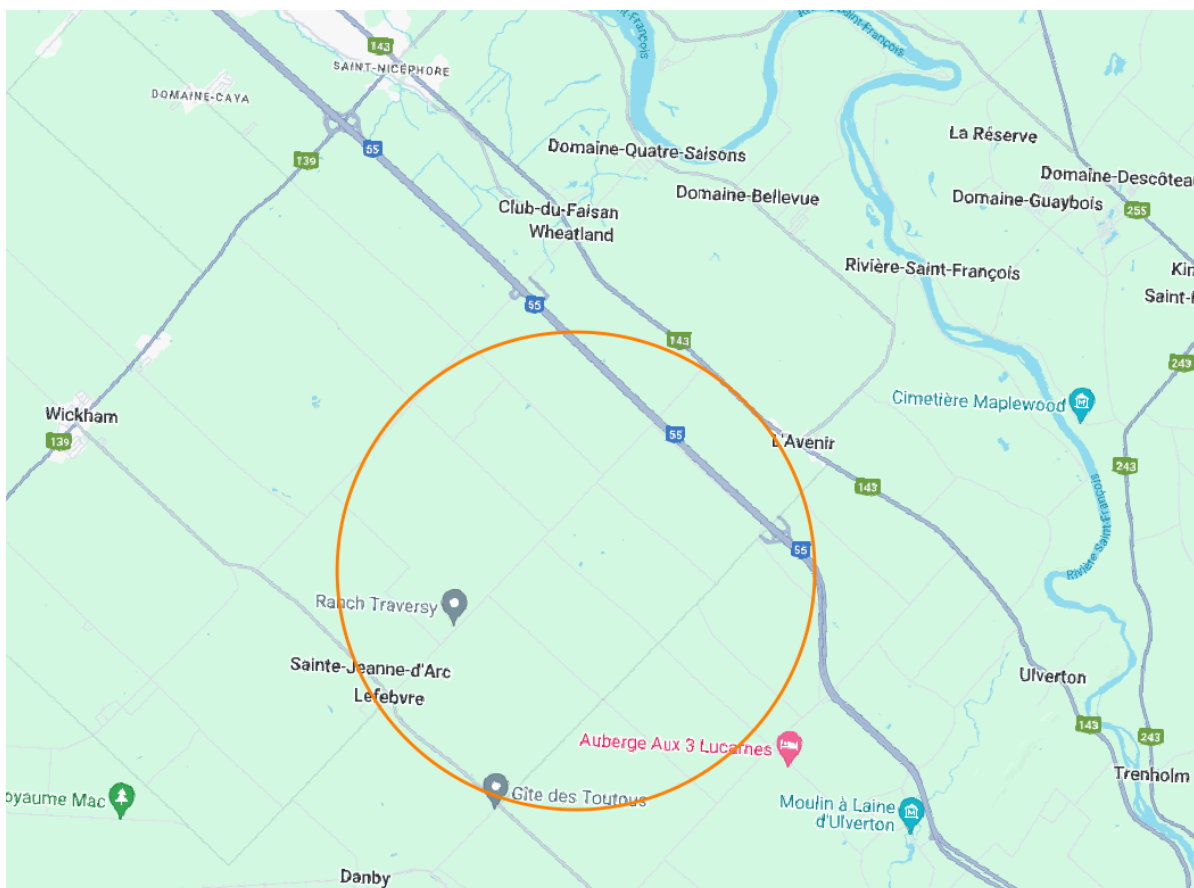
Avis de vigilance – influenza aviaire

État de la situation

Cas confirmé d'influenza aviaire dans la région de L'Avenir

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a informé l'EQCMA hier soir que les résultats d'analyse au laboratoire du MAPAQ confirment la présence de l'influenza aviaire dans un petit troupeau de volailles commerciales non-contingentées situé dans la région de L'Avenir près de Drummondville.

L'EQCMA maintient donc sa zone à risque préliminaire pour cette région tant que l'ACIA n'aura pas émis sa zone de contrôle primaire. Afin de minimiser le risque de propagation de la maladie chez les autres fermes avicoles de la région, il est recommandé à tous les producteurs et intervenants de la filière avicole d'éviter le plus possible de circuler dans cette zone délimitée par une ligne de couleur orange sur la carte ci-dessous. Pour toute activité essentielle, veuillez-vous assurer de mettre en application les mesures de biosécurité rehaussée préconisées par l'EQCMA (code orange). Ces protocoles peuvent être consultés sur le site internet de l'EQCMA au [lien suivant](#).



Voici le bilan à jour des zones de contrôle autour des cas d'influenza aviaire au Québec :

Identification des cas	Date de confirmation par l'ACIA	Lieu	Type de volaille	Zone de contrôle primaire (ZCP)
IP51	5 décembre 2023	St-Pie	Commercial	ACIA-ZCP-225 Révoquée 1 février
IP52	3 janvier 2024	Saint-André-Avellin	Commercial	ACIA-ZCP-229 Révoquée 7 février
IP53	9 février 2024	Région de L'Avenir	Commercial	Zone à risque préliminaire de l'EQCMA

Pour vous tenir à jour sur les annonces officielles de l'ACIA sur les cas d'influenza aviaire au Canada, veuillez consulter le site internet au [lien suivant](#).